

NOS BIOLOGISTES ONT DU TALENT

Laboratoire BIO ARD' AISNE (RETHEL 08)

Le Dossier Médical Partagé : Un allié précieux du parcours de santé.



Le DMP (Dossier Médical Partagé) se déploie progressivement mais est encore assez méconnu des patients. Rencontre avec Jean GERNEZ, Médecin Biologiste chez Bio'Ardaisne, laboratoire pilote choisi pour la mise en place de ce projet, qui œuvre pour le bien collectif.

LBI Développement :
Qu'est-ce que le Dossier Médical Partagé ?

Jean GERNEZ : C'est un dossier propre à la personne, informatisé, destiné à recevoir toutes les informations médicales du patient (comptes-rendus de laboratoire ou de radiologie, courriers et certificats médicaux, comptes-rendus d'hospitalisation, vaccinations, antécédents médicaux, observations et synthèses médicales, traitements en cours, allergies, ...) : bref, toute son histoire médicale !

LBI : Qui peut bénéficier du DMP ?

J.G : Même si le DMP s'adresse prioritairement aux patients atteints d'ALD (affection longue durée) et/ou chronique, tout patient inscrit à la sécurité sociale (ou assimilé) peut demander à son médecin de créer son DMP (ou le créer lui-même).

Actuellement, et c'est un des facteurs limitants, la création et l'accès au DMP se fait à partir de l'INS-C (Identifiant National de Santé-Calculé), calculé à partir du n° de Sécurité Sociale et des données d'état-civil de la carte vitale, ce qui a plusieurs conséquences majeures, et fâcheuses :

- Il faut être assuré ; les enfants mineurs non assurés eux-mêmes ne peuvent donc pas avoir de DMP,
- Les données des cartes vitales sont souvent erronées (10 % environ) ; si on les rectifie, l'INS-C change et donc l'accès au DMP devient impossible !

LBI : Pourquoi votre laboratoire a-t-il été choisi ?

J.G : Tout simplement parce que nous nous sommes portés volontaires... sollicités il est vrai par le GIP régional en charge du DMP.

Mais l'utilité du DMP en terme de santé publique nous paraissait en elle-même un argument largement suffisant et pertinent pour en faire bénéficier nos patients : en tant que professionnel de santé, nous ne pou-

vons-nous détourner des missions de service public et d'intérêt général. Cet aspect avait d'ailleurs été intégré dans notre cahier des charges quand nous avons changé de SIL en 2012 et opté pour le logiciel Hexalis de la société Agfa Healthcare.

LBI : En quoi consiste cette phase de tests ?

J.G : Cette phase de tests s'est étalée sur plusieurs mois. A partir de dossiers de patients fictifs, et avec un appui et un suivi attentif de notre prestataire informatique (Agfa Healthcare). Il a fallu d'abord tester la bonne transmission des données au serveur hébergeant le DMP.

Ensuite, la même chose a été faite avec des dossiers réels de patients du laboratoire, tout en vérifiant l'absence de « bugs » dans la « vraie vie ». Evidemment, il y en a eu, même sur des fonctions assez inattendues (l'agenda pour la prise de rendez-vous par exemple), et il a fallu plusieurs mois pour tous les résoudre.

A présent, avec un recul d'un an, cela fonctionne sans aucun problème.

LBI : Quand doit-il être mis en place chez vous ? Et en France ?

J.G : Pour l'instant, seul notre plus gros site (Cours Briand), sur lequel les tests ont été effectués, transmet les DMP.

Fonctionnellement, tout est prêt pour le démarrage des autres sites. Lors d'une conférence de presse consacrée à la santé, le 1er ministre a annoncé que le DMP serait déployé à partir de l'automne 2018.

LBI : Quels sont les objectifs et implications pour le laboratoire dans la mise en place de ce projet ?

J.G : Notre objectif était d'amener un plus pour nos patients, et d'assurer notre mission de service public... en nous faisant reconnaître par là même par nos tutelles comme des acteurs de santé incontournables.

